

Décision n° 2024-19 désignant le directeur par intérim du département d'évaluation de la recherche du Haut Conseil de l'évaluation de la recherche et de l'enseignement supérieur et portant délégation de signature du président par intérim

Le président par intérim du Haut Conseil de l'évaluation de la recherche et de l'enseignement supérieur,

Vu le code de la recherche, notamment ses articles R. 114-10 et R. 114-12 ;

Vu la décision n° 2024-18 du 6 septembre 2024 portant fin de fonctions du directeur du Département d'évaluation de la recherche du Haut Conseil de l'évaluation de la recherche et de l'enseignement supérieur ;

Décide :

Article 1^{er}

M. Olivier BONNEAU est nommé directeur par intérim du Département d'évaluation de la recherche du Haut Conseil à compter du 1^{er} octobre 2024.

Article 2

Pendant cette période, délégation est donnée à M. Olivier BONNEAU à l'effet de signer, au nom du président par intérim du Haut Conseil et dans la limite des attributions du département d'évaluation de la recherche (DER)

Les nominations des experts mentionnés à l'article R. 114-14 du code de la recherche ;

Les attestations de service fait partielles et globalisées relatives aux indemnités des experts

Les convocations valant ordres de mission dans le cadre des comités de visite, les ordres de mission pour les déplacements en France hors comité de visite et les ordres de mission pour les déplacements à l'étranger préalablement autorisés ;

Les états de frais.

Article 3

La présente décision, qui entre en vigueur le 1^{er} octobre 2024, sera publiée sur le site internet du Haut Conseil de l'évaluation de la recherche et de l'enseignement supérieur.

Fait, le **06 SEP. 2024**

Le président par intérim
signé
Stéphane LE BOULER